



IDENTIFICATION

Nom de l'association ou de l'organisme

Adresse complète Code postal
Ville

Tél. fixe Portable Adresse électronique

Représenté par Fonction

Interlocuteur Fonction

Organisme payeur

Adresse de facturation Code postal
Ville

à remplir si différente de celle précisée ci-dessus

MODE DE REGLEMENT

Chèque

Différé

Ou autre à préciser

N° SIRET

N° Bon de commande (paiement différé)

DATE

Le Précisez l'horaire (de _h à _h)

Nombre d'enfants Nombre d'animateurs Tranche d'âge (entre _ et _ ans)

Votre demande ne sera enregistrée qu'à réception du présent formulaire. En cas de paiement en différé, il est impératif de nous faire parvenir un bon de commande. La facture sera remise systématiquement en début de séance et payable sur place (sauf pour les mandats administratifs). A réception de votre demande, le service accueil prendra contact avec vous.

Je soussigné, M. Responsable de l'Association ou de l'Organisme

certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Cadre réservé à GlisséO

Salle

Fait à Le

Date de réception demande

Elisath / Début nom client

Réception grille pointure OUI NON

MAJ base de donnée OUI NON

Commentaires

Mode de règlement

Montant

Scannez la signature sur cachet et insérez l'image ci-contre

Signature et cachet de l'établissement (obligatoire)

Les Patinoires

Avenue Anatole Manceau - 49300 CHOLET

Tél. 02 41 71 64 20

www.glisseo.com - info@glisseo.com



GLISSÉO
- PATINOIRES - FITNESS - PISCINES -

REGLEMENT DESTINE AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS UTILISANT L'ESPACE PISCINES

Le règlement intérieur sera rigoureusement respecté.

La tenue vestimentaire (maillots de bain) doit être conforme à celle indiquée à l'entrée de la piscine.
Les caleçons, shorts et autres tenues ne répondant pas à nos indications sont formellement interdits.

L'encadrement des enfants devra être au minimum :

- enfant de moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants,
- enfant de plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.

Les animateurs devront :

- **se faire connaître auprès des Maîtres Nageurs Sauveteurs** de service,
- **compter les enfants** avant et après la baignade,
- **surveiller et assurer la discipline du groupe dans les bassins** (pas d'enfant seul dans un bassin),
- **être en tenue réglementée dans l'eau pour encadrer le groupe.**

Nous vous réservons au minimum deux vestiaires garçons et filles (deux clés vous seront remises à votre arrivée).

Les maîtres nageurs testeront dans le grand bassin les enfants dits « nageurs ».

Les enfants devront porter **obligatoirement** un bracelet fluo (fourni par nos soins) :

- de couleur **rouge** pour les non-nageurs,
- d'une couleur spécifique pour identifier les nageurs des autres groupes présents en séance.

Les animateurs porteront le même bracelet que le groupe encadré.

L'utilisation des palmes, masques et tubas est interdite. Pas de plongeon dans les bassins ludiques. .

Les goûters peuvent être pris sur les tribunes en hiver et sur les pelouses l'été (nous consulter pour de plus amples renseignements) **Attention ! Interdiction de pique-niquer** à l'intérieur de l'établissement.

En cas de non-respect du présent règlement, le Chef de bassin ou le Maître Nageur Sauveteur de service est habilité à interdire la baignade de l'association.

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT :

Nom de l'Association ou de l'Organisme

Code postal - Ville

Je soussigné, M.

responsable du groupe, certifie avoir pris connaissance du règlement figurant sur cette page et m'engage à le respecter.

Date présence sur site

Scannez la signature
sur cachet et insérez
l'image ci-contre

Signature (obligatoire)

Les Piscines
Avenue Anatole Manceau
49300 CHOLET
Tél. 02 41 71 64 20

